

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

AMENDEMENT

N ° DN98

présenté par

M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.